V14 2026 58

Vœu relatif au soutien aux commerçantes et commerçants, artisanes et artisans et aux entreprises victimes des pillages du 17 octobre 2026 adressé au Premier ministre, au Gouvernement et au Préfet de police

Déposé par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu·es de la majorité municipale

Considérant que, les 17 et 18 octobre 2026, en marge de la mobilisation sociale, au moins 3 000 commerces et locaux d'entreprises ont été dégradés ou pillés dans de nombreuses villes de France, dont plus de 400 à Paris ;

Considérant que ces exactions n'ont rien à voir avec l'expression légitime des revendications portées par les lycéennes et lycéens, les étudiantes et étudiants, les salariées et salariés et les fonctionnaires, qu'elles desservent le mouvement social, et que la majorité municipale les condamne sans réserve ;

Considérant que le Maire de Paris, Emmanuel Grégoire, a fermement condamné les dégradations et pillages dès le 17 octobre, tout en réaffirmant son attachement au droit de manifester et en demandant à l'État d'apporter une réponse politique à ce mouvement social ;

Considérant que les commerçantes et commerçants, artisanes et artisans et les entreprises de [arrondissement] ont subi des dégradations [et des pillages] qu'ils n'ont que peu de marge pour absorber, et que les habitantes et habitants des immeubles situés au-dessus des commerces visés ont été exposés à un risque réel et ont eux aussi été profondément choqués ;

Considérant la mauvaise gestion par le Gouvernement des manifestations et de leurs débordements, qui fait l'objet d'une commission d'enquête en cours ;

Considérant que, selon les témoignages des commerçantes et commerçants, artisanes et artisans des secteurs Voltaire, Faubourg Saint-Antoine, Saint-Martin, République et Magenta notamment, les forces de l'ordre ne sont souvent pas intervenues pendant plusieurs heures ;

Considérant la mobilisation des agentes et agents de la Ville de Paris, notamment celles et ceux de la propreté, qui sont intervenus rapidement pour nettoyer, sécuriser et remettre en état l'espace public, permettant aux quartiers touchés de retrouver au plus vite une vie normale ;

Considérant que la Ville de Paris a, dès le 18 octobre, créé une cellule d'urgence ; coordonné avec la CCI une plateforme d'appui proposant des permanences avec l'ensemble des interlocuteurs utiles (avocats, assureurs, services de la Ville, de l'État et de la Région, soutien psychologique) ; et proposé des exonérations de droits de terrasse et de redevances de chantier soumises au prochain Conseil de Paris ;

Considérant que, comme le Maire s'y était engagé dès le 19 octobre auprès des représentants des commerçants, la Ville de Paris contribue à hauteur de 3 millions d'euros au fonds d'urgence et de sécurité créé par la Région Île-de-France, aux côtés des 10 millions d'euros de la Région et de la contribution de la CCI ; que cette contribution permet de verser à chaque commerçant concerné une aide forfaitaire de 2 500 euros, pour un total d'aides pouvant atteindre 11 000 euros, sous forme de

subvention, sans attendre les indemnisations des assurances et sur la base d'un dossier unique déposé auprès de la CCI ;

Considérant que l'État a annoncé le 20 octobre une prise en charge de l'activité partielle, des reports de charges et un prêt à taux zéro jusqu'à 50 000 euros, puis le 27 octobre un fonds de soutien pouvant atteindre 10 000 euros pour les commerces de moins de 50 salariés les plus touchés, dont le décret n'est pas encore publié et dont les aides ne seraient versées qu'environ cinq semaines après sa publication ; et qu'en l'état aucun de ces dispositifs ne couvre le reste à charge après indemnisation par les assureurs ;

Considérant que la sécurité des biens et des personnes relève de la responsabilité de l'État ; qu'il lui revient en conséquence d'assumer la réparation des dommages résultant des défaillances du dispositif de maintien de l'ordre ; et que les collectivités, qui ont mobilisé leurs propres moyens par solidarité et dans l'urgence, ne doivent pas avoir à choisir entre réparer les dégâts et financer les services publics du quotidien ;

Sur proposition de Carine Petit et les élu·es de la majorité municipale, il est demandé que :

- Le Gouvernement et le Préfet de police rendent publiques les raisons des défaillances du dispositif du 17 octobre, et qu'une commission indépendante en établisse les responsabilités ;
- Le Préfet de police protège effectivement et systématiquement les zones commerçantes lors des prochaines mobilisations, afin que les professionnels puissent continuer à travailler en sécurité, en informant les acteurs économiques avant et pendant celles-ci, et vienne en rendre compte devant le Conseil de Paris ;
- Le Gouvernement publie sans délai le décret relatif au fonds de soutien et en verse les aides dans des délais compatibles avec l'urgence, sans critère qui exclurait les commerces partiellement sinistrés ; garantisse leur cumul avec les aides de la Région, de la Ville et de la CCI ; en garantisse l'accès aux artisans et indépendants, y compris sans salarié ; et le dote dans la loi de finances à hauteur des dommages constatés, pour les professionnels comme pour les collectivités touchées ;
- L'État garantisse la prise en charge du reste à charge après assurance, franchises et pertes d'exploitation non couvertes comprises, et obtienne de l'ensemble des assureurs la suppression des franchises ;
- Le Gouvernement convertisse en subvention tout ou partie du prêt à taux zéro pour les plus petites entreprises, et garantisse aux salariées et salariés en activité partielle le maintien de leur rémunération nette.